

MONTREDON LABESSONNIE

infos

 Novélas de Montredon

BULLETIN MUNICIPAL | JANVIER 2023

Meilleurs Vœux



 Commémoration du 11 novembre 2022

www.montredonlabessonnie.fr



Conseil Municipal	3
Recensement 2023	3
Journée Défense et Citoyenneté	3
Rénovation du Centre-Bourg	4
Éclairage public	5
Sécurité routière	5
Collecte déchets ménagers	6
Travaux municipaux	8
Rétrospective municipale	9
Centre de secours Cap. Claude Azéma	10
Chasse aux trésors (Géocaching)	12
Subventions aux associations	13
Rentrée scolaire 2022-2023	13
Incivilités	14
Un nouveau médecin	14
Vie pratique	14
Conservatoire du Mémorial	15
Tribune libre	15
État civil	16
Restons informés	16
Contacts	16

Directeur de la publication :

Jean-Paul CHAMAYOU

Comité de lecture :

Jean-Paul CHAMAYOU

Jean-Pierre LESCURE

Ont participé à ce numéro :

Pascale BARNA-LEGRAND

Dominique GODOT-RAMADE

Pauline MARCOU-MADER

Daniel CAMP

Jean MARTINEZ

Mélanie ROUX

Raoul DE RUS

Christophe POIROT

Communauté de Communes Centre Tarn

Crédits photo :

CREAJ Graphique

Mairie de Montredon-Labessonnié

Conception graphique :

CREAJ Graphique - Montredon-Labessonnié

www.creajgraphique.com

2022, année de tous les excès, une inflation qui diminue fortement notre pouvoir d'achat, une sécheresse historique qui a un impact catastrophique sur l'agriculture nous rappelle que le dérèglement climatique est bien là, et un coût de l'énergie exorbitant « électricité, gaz, carburant ».

Le contexte international et national a fait exploser des équilibres commerciaux qui étaient en place depuis les années 80. Nous mesurons aujourd'hui la fragilité de notre système économique due à la mondialisation. Nous sommes devenus dépendants des pays au faible coût de main d'œuvre. Ceci a eu pour conséquence la désindustrialisation de la France.

Produire Français, consommer Français est la base de l'action économique et écologique à la portée de tous. Ainsi, nous aurons moins d'avions, de bateaux et de camions en circulation.

Le Conseil Municipal, chaque fois que cela est possible, met en œuvre les mesures d'économies qui ont un impact environnemental : prioriser le commerce et l'artisanat local, zéro phyto sur nos espaces verts, changement des ampoules par des leds, isolation et doubles vitrages des bâtiments communaux ainsi que des thermos-tats et programmations sur les chaudières...

Les investissements de l'année 2022 ont été centrés sur les équipements sportifs avec le skate-park, le city-park et la préparation avec le maître d'œuvre délégué des travaux de la Grand'Rue, qui devraient commencer au 1^{er} trimestre 2023 pour un montant d'environ 2 000 000 d'euros.

L'Etat et le Département n'ont pas retenu certains dossiers de subventions par exemple la toiture de St-Martin, la coupole du Planétarium qui ont été réalisés sur les fonds de la Mairie. Nous devons reporter ou supprimer certains investissements programmés en 2022. L'inflation, l'augmentation du coût de l'énergie et des assurances nous obligent à faire des économies conséquentes, et faire des choix pour que les services à la population soient le moins possible impactés.

Nous veillerons à ce que l'essentiel de nos aides soient maintenues aux écoles et aux associations pour que notre territoire continue à être dynamique, attractif et qu'il fasse bon vivre à Montredon-Labessonnié.

Je suis sûr que nos administrés comprendront que les ressources dont nous disposons hier ne seront plus les mêmes demain.

La Communauté de Communes met tout en œuvre pour que la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) voit le jour au plus vite pour solutionner la garde des jeunes enfants sur notre Commune. Elle facilite aussi la venue d'un nouveau Docteur et d'une dentiste au cours de l'année 2023. Les acteurs de la santé sont un élément essentiel d'attractivité d'un territoire et permet d'éviter des déplacements qui sont souvent un frein aux soins pour les personnes âgées ou sans moyen de déplacement. Nous souhaitons la bienvenue au nouveau médecin et la future dentiste.

L'aménagement des trottoirs et des réseaux d'eau va modifier ponctuellement la circulation dans la Grand'Rue et la route de Réalmont. Notre priorité est de permettre malgré cela l'accès aux commerces qui font la vie de notre village.

Au nom des élus, je vous souhaite une Bonne et Heureuse Année 2023.

Jean-Paul CHAMAYOU



» Conseil Municipal

Suite à la lettre de démission de Monsieur Alain JAME, Conseiller municipal de la liste « Un bel Avenir pour Montredon-Labessonnié », le conseil municipal a intégré Vanessa LAGARDE pour le siège vacant.

» Recensement 2023

Les résultats de 2022 au recensement étaient de 2080 habitants. Après lissage, la population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 est de 2060 administrés.

Le recensement est obligatoire et encadré par la loi. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, il a lieu tous les 5 ans.

Il permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes: plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son

évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite...), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Les résultats sont publiés sur www.insee.fr



Mesurer pour comprendre

» Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

La JDC est une étape clé à ne pas manquer et obligatoire pour une inscription à certains examens comme le permis de conduire, BAC, fonction publique...

Penser à vous faire recenser en mairie si vous êtes entre 16 ans révolu et de 16 ans et 3 mois (pour une convocation vers 17 ans et 3 mois). Lors du recensement, vous munir de votre carte nationale d'identité, du livret de famille et fournir une adresse email ainsi qu'un numéro de téléphone.

Grâce à majdc.fr, vous pouvez :

- Découvrir ce qu'est la JDC et posez toutes vos questions.
- Télécharger votre convocation.
- Changer la date de votre JDC.
- Demander une exemption.
- Être guidé jusqu'au site de convocation.
- Télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.

*L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !*



» Rénovation du Centre-Bourg

La Mairie a fait appel à un maître d'œuvre Urbanlink et un maître d'ouvrage délégué Thémélia afin de rénover notre Centre-Bourg pour :

Sécuriser et apaiser la traversée du Bourg

- En recalibrant la voirie et en mettant en place des dispositifs de gestion des vitesses,
- En améliorant l'accessibilité des espaces piétons (trottoir),
- En sécurisant le cheminement des écoliers et le ramassage scolaire,
- En réorganisant le stationnement le long de l'axe,
- En garantissant la circulation des engins agricoles.



Conserver et valoriser le caractère rural du site

- En créant une unité et une identité de cœur de bourg sur toute la traverse, en liant la place Saint-Jean à la rue principale,
- En plantant de nouveaux arbres adaptés aux contraintes liées aux axes de circulation,
- En respectant les éléments distinctifs du bourg, patrimoniaux et de culte,
- En conservant et favorisant l'appropriation et la végétalisation des pieds de façade.



Travaux de réfection

- Transformation du réseau unitaire des eaux (réfection de ce réseau par chemisage et remplacement de certains tronçons très dégradés),
- Et création d'un nouveau réseau d'assainissement des eaux pluviales et de points de collecte,
- Abandon des canalisations d'eau potable actuelles et création d'un nouveau réseau,
- Enfouissement des derniers supports de réseaux aériens sur la route de Réalmont,
- Modernisation des équipements d'éclairage avec des dispositifs LED (étude en cours).

Estimation et planning

Enveloppe financière	2 000 000€
Etude technique	en cours
Appel d'offres	Fin 2022
Début des travaux	1^{er} trimestre 2023
Durée prévisionnelle	15 mois



Extinction nocturne

Suite au conseil municipal du lundi 19 septembre 2022, il a été décidé, suivant la Délibération N°2022-65, l'extinction de l'éclairage public en faveur de la maîtrise de la consommation d'énergie.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

À ce jour, l'extinction de l'éclairage public concerne uniquement certaines zones du centre du village de minuit à cinq heures du matin. Suite à l'augmentation des tarifs de l'électricité, le Maire se réserve le droit d'étendre à d'autres parties de la Commune l'extinction de l'éclairage public.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public sera maintenu toute ou partie de la nuit.

Dans l'optique de réduire un peu plus notre consommation électrique et ainsi limiter l'impact de cette augmentation tarifaire, Monsieur le Maire propose de modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public.

Après concertation, le Conseil municipal s'accorde sur la mise en place de deux tranches horaires suivantes :

- **Horaires d'été du 1^{er} Mai au 31 Août :**
extinction à minuit.
- **Horaires d'hiver du 1^{er} Septembre au 30 Avril :**
extinction de 23h à 5 heures du matin.

Les bons gestes

En 2022, la sécurité routière a fêté son 50^e anniversaire. Depuis la mise en place des mesures relatives au permis de conduire et à la circulation qui visent à diminuer la mortalité routière, celle-ci a fortement diminué. Elles concernent notamment les limitations de vitesse mais aussi la lutte contre l'alcool au volant et la prise de stupéfiants.

Des gestes simples et de bon sens pour s'adapter au manque de visibilité.

Aux automobilistes :

- Vérifiez régulièrement l'état de vos systèmes d'éclairage avant et arrière.
- Assurez-vous d'avoir dans votre habitacle un gilet haute visibilité.
- Soyez particulièrement vigilants concernant les piétons et les cyclistes.
- Hors agglomération, faites attention aux traversées d'animaux sauvages.

Aux usagers de deux-roues motorisés :

- Privilégiez des vêtements de protection avec des dispositifs réfléchissants.
- Ayez avec vous un gilet haute visibilité.
- Vérifiez régulièrement l'état des éclairages avant et arrière.
- Vérifiez la présence de bandes réfléchissantes sur son casque : c'est obligatoire !



Aux piétons, cyclistes et usagers de trottinettes :

- Portez des vêtements clairs avec des bandes réfléchissantes.
- Ayez avec vous un gilet haute visibilité (obligatoire hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante).
- Le vélo doit être équipé de catadioptrés⁽¹⁾.
(1) Dispositif réfléchissant de couleur rouge à l'arrière, blanche ou jaune à l'avant, orange sur les côtés et sur les pédales et de feux de position (jaune ou blanc à l'avant et une lumière rouge à l'arrière).
- Traversez sur des passages protégés et privilégiez les passages éclairés.
- Hors agglomération ou en l'absence de trottoirs praticables, marchez sur le côté gauche de la chaussée pour bien voir les véhicules arrivant en face.
- Restez concentrés. Pas de téléphone, d'oreillettes, de jeu ou tout autre élément qui pourrait vous distraire au moment de traverser.

Aux enfants sur le chemin de l'école :

- Équipez sacs et vêtements de vos enfants avec des bandes réfléchissantes.
- Faites-leur porter des vêtements clairs.
- Donnez-leur les bons conseils : marchez sur le côté gauche de la chaussée si absence de trottoirs, ne traversez que sur des passages piétons protégés, restez attentif à la circulation...

La sécurité routière c'est vivre ensemble et c'est l'affaire de tous ; adaptez les bons gestes pour votre protection !

» 100% des emballages* et des papiers se trient !



Depuis le 1^{er} janvier 2023, les habitants du territoire devront déposer tous leurs emballages et papiers dans le bac ou le conteneur jaune.

Impulsée par la loi de transition énergétique, l'extension des consignes de tri consiste à trier tous les emballages qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : blisters, barquettes, films plastiques, tubes de dentifrice, pots de yaourt...

La simplification du tri doit permettre d'augmenter les quantités triées et recyclées.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être triés avec les emballages métalliques, les briques alimentaires, les cartons et les papiers. Les autres emballages en plastique devaient être jetés dans la poubelle.

Le développement de nouvelles filières de recyclage et la modernisation des équipements de tri permettent de valoriser de plus en plus d'emballages en plastique, quelle que soit leur composition.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, plus de recyclage est possible grâce au geste de tri des habitants. Tous les emballages et papiers pourront être déposés dans le bac ou le conteneur jaune : les emballages en métal, les papiers, les cartons, les briques alimentaires et tous les emballages en plastique.

Trier, pour quoi faire ?

- **Contenir la hausse du coût des déchets** : dans les années à venir, jeter coûtera de plus en plus cher. Une tonne de « bon tri » coûte jusqu'à 5 fois moins cher qu'une tonne de « poubelle noire ».
- **Préserver les ressources naturelles** : une fois nos emballages triés, leur recyclage permet de réutiliser leur matière pour produire de nouveaux emballages ou objets en économisant ressources naturelles et énergie.
- **Créer de l'emploi local et pérenne** : sur notre territoire, le choix a été fait historiquement d'une activité industrielle gérée par le service public. Depuis 2003, près de 40 emplois ont été créés et pérennisés pour le fonctionnement des usines de tri.

DANS LE BAC OU LE CONTENEUR JAUNE :

LES FLACONS, BOUTEILLES ET BIDONS EN PLASTIQUE



LES CARTONS ET LES BRIQUES ALIMENTAIRES



LES PAPIERS



LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES



+ LES NOUVEAUX...

TOUTES LES BOÎTES ET BARQUETTES



TOUS LES POTS ET TUBES



TOUS LES SACS, SACHETS ET FILMS



TOUS LES PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES



À trier en vrac et bien vidés !



AVEC LEUR BOUCHON, COUVERCLE OU OPERCULE !

* Un emballage est un objet qui sert à protéger les produits (alimentaires ou autres).

» Encore trop de déchets valorisables dans nos poubelles...

Pour diviser par deux le poids de notre poubelle noire : trions et compostons. Le poids moyen de notre poubelle noire est de 221 kg par an et par habitant. À eux seuls, les emballages et papiers non triés représentent 32 kg, c'est trop !



En triant le maximum de papiers et d'emballages, ce sont plusieurs dizaines de milliers de tonnes qui échappent à l'enfouissement et à ses taxes pour devenir de nouvelles « matières secondaires ». Trifyl revend ces matériaux à l'industrie du recyclage pour soulager la facture du contribuable.

Certains autres déchets n'ont rien à faire dans notre poubelle noire...

Épluchures, restes alimentaires, textile (vêtements, linge de maison, chaussures et accessoires) ou verre (bouteille, pots, bocaux et flacons) viennent, eux aussi, alourdir notre poubelle alors qu'ils pourraient être valorisés s'ils étaient déposés au bon endroit : composteur, bornes textile, colonne à verre.

» Comment réduire mes déchets ?

Voici quelques exemples concrets d'actions simples que chacun peut entreprendre.

Composter

En compostant nos déchets de cuisine et de jardin (épluchures, tailles de haies...), **on réduit jusqu'à 30% le volume de notre poubelle**, tout en produisant un compost naturel pour nos plantes ou notre potager.

■ **Des composteurs individuels** sont en vente à la Communauté de Communes à 15€ (300 litres) ou 25€ (620 litres), réservation au 05 63 79 21 27 ou centretarn.fr.

■ **Des aires de compostages collectifs** ont été mises en places sur la commune, près des habitats collectifs, écoles et cimetières.



Cuisiner sans gâcher

En achetant des produits de saison, en vrac sur nos bons marchés locaux, et en cuisinant régulièrement (sans oublier les restes !),

on réduit les emballages et on évite le gaspiillage alimentaire. Mitonner de bonnes recettes, faire ses propres yaourts ou simplement boire l'eau du robinet, ce n'est pas si compliqué !

Réparer, donner, revendre

Ce n'est pas parce qu'un objet ne marche pas qu'il faut le jeter ! On peut le réparer, soi-même ou dans une recyclerie, voire le relooker pour lui donner une seconde vie. Autre option, le partage ou le don, par exemple à une association caritative (Croix Rouge, Emmaüs...), ou encore la revente en vide-grenier ou sur un site de petites annonces...

Fabriquer soi-même

Pour réduire les emballages, les produits ménagers ou de jardinage peuvent être « fait-maison » avec des produits naturels.

Stop pub

Mettre un autocollant STOP PUB sur sa boîte aux lettres, **c'est 15 kg de papier jeté en moins par an et par habitant !** ils sont disponibles gratuitement à la Communauté de Communes ou à la mairie



Travaux municipaux

Après la période COVID, c'est une nouvelle année totalement différente qui s'est présentée à nous. Nous avons eu à subir à la fois une pénurie de matériaux, une augmentation de leurs coûts et de la main d'œuvre. Les entreprises, par le manque de personnels ont tardé à effectuer les commandes. Les devis ont dû être revus à la hausse. De plus, la baisse ou la non-attribution des subventions de l'Etat n'ont pas permis la réalisation de certains projets, d'autres ayant dû être retardés.

Malgré tous ces avatars, nous avons pu mener à bien bon nombre de nos projets.

Voici quelques dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisés en 2022

Voirie ⁽¹⁾	340 000€
Ecoles (insonorisation, portes...)	6 690€
Vestiaires salle polyvalente	1 100€
Installations sportives	17 137€
Matériaux terrains de pétanque	4 175€
Visite technique du barrage de Bezan	4 500€
Portail cimetière de St-Amans de Négrin	4 942€
Imperméabilisation coupole de l'observatoire	7 145€
Panneau lumineux d'informations municipales	13 480€
Numérotation et adressage de la commune	42 000€
Acompte travaux de la Grand'Rue	100 000€
Travaux Monuments aux Morts	4 705€
Achat véhicule pour les Services Techniques	10 700€
Logiciel informatique de la Mairie	11 675€
Renouvellement téléphonie	10 675€
Entretien des bâtiments communaux	30 000€
Fleurissement	2 902€
Extension du réseau électrique	16 330€
Travaux entretien voirie	39 169€

(1) Les chemins suivants ont été réhabilités : Brescou, La Bessouze, Fourcaric, Blaucavet, La Besse, La Combessié Basse, Le Lissard, Le Coustou, Le Sales, Chemin de Lavaur, Chemin de Calme, Le Roussarié, Hameau le Bessou, Le Bessan.

Création d'un terrain de pétanque aux anciens haras



Implantation de nouveaux jeux à l'école de la Sigourre



Isolation de la 4^e classe à l'école de la Sigourre



Travaux de terrassement du city-park et skate-park



Restauration de la coupole de l'observatoire

Portail du cimetière de St-Amans de Négrin réalisé par Mathieu Matha, ferronnier à Montredon-Labessonnié

» L'été en photos



Rencontre inter-scolaire autour du rugby



Feu d'artifice du 14 juillet



Remerciements à Marianne Duffet pour son implication à mettre en avant notre Commune dans la Dépêche du Midi pendant des années



Concert de piano par François Libier



Remerciements aux sportifs de la commune qui nous ont permis de remporter la 2^e place du village le plus sportif du Tarn



Foire aux chevaux



Après-midi guinguette à la maison de retraite



Commémoration de l'engagement des harkis



Centre de secours Capitaine Claude Azéma

Le Centre de Secours de Montredon-Labessonnié a été baptisé Centre de Secours « Capitaine Claude AZEMA » par le Sergent-Chef Christophe POIROT lors de sa prise de fonction de Chef de Centre en janvier 2019. Il est situé depuis 1975, rue des Anciens Combattants sur la place du Foirail de Montredon.

Le Centre de Secours couvre une très grande superficie et de nombreuses communes de cette partie du département : Montredon-Labessonnié, Saint Pierre de Trivisy, Arifat, Lacaze, Saint Jean de Vals mais également une partie de Vabre, Montfa et Roquecourbe.



A ce jour, l'effectif du Centre est composé de 25 personnes dont 9 femmes ce qui est en fait un des centres le plus féminisé du Département. Une jeune fille de 21 ans et un jeune homme de 18 ans sont en cours d'intégration. Avec deux infirmières sous-lieutenante, deux adjudants-chefs, un sergent-chef et trois sergents, la chaîne de commandement du Centre est particulièrement bien représentée permettant ainsi un parfait encadrement et une parfaite formation de l'ensemble de l'effectif.



Le parc véhicule est composé :

- d'un VSAV (Véhicule de Secours Aux Victimes) pour les interventions de secours à personnes.
- d'un CCR (Camion-Citerne Rural) qui permet de couvrir à la fois les interventions de feu urbain mais également les feux de broussailles et feu de forêt.
- d'un VL (Véhicule Léger) qui sert essentiellement à nos deux infirmières mais également pour les déplacements nécessaires aux formations.
- d'un VTPU (Véhicule de Transport de Personnel et Utilitaire) permettant d'assurer les relèves de personnels en intervention ou l'acheminement de matériel spécifique.

Pour ces dix premiers mois de 2022, 174 interventions ont été effectuées ainsi réparties :

- 128 pour des Secours d'Urgence Aux Personnes (73,6%)
- 20 Accidents de la Voie Publique (11,5%)
- 19 Incendies (10,9%)
- 7 Opérations Diverses (4%).

125 interventions ont été effectuées sur le secteur de 1^{er} appel dont 61 sur la commune de Montredon, 32 sur la commune de Saint Pierre de Trivisy, 15 sur la commune de Lacaze, 8 sur Arifat, 4 sur Vabre, 3 sur St Jean de Vals et 1 sur Montfa et Roquecourbe.



Feu de chaumes au lieu-dit Saint-Martin de Calmès

49 interventions ont été effectuées hors du secteur de 1^{er} appel, notamment et principalement par Aurélie et Stéphanie, nos deux infirmières.

Dernières statistiques qu'il est important de noter pour se rendre compte de l'efficacité et de la disponibilité des personnels du Centre de Secours de Montredon : une moyenne de seulement 8 minutes entre le moment de l'alerte et le départ de l'engin et une durée moyenne d'intervention de 2h34 pour les interventions de secours à personnes.

Malheureusement, avec 57 défauts d'engagement sur notre secteur de 1^{er} appel faute de personnel disponible entre 5h et 18h, c'est clairement sur cette problématique que nous devons œuvrer avec les professionnels et les employeurs locaux afin d'assurer encore plus efficacement la continuité du service. Des conventions sont possibles pour faciliter la disponibilité des personnels en journée. N'hésitez pas à contacter le Chef de Centre, l'Adjudant-chef Christophe POIROT pour plus d'informations.

Concernant l'organisation opérationnelle, l'effectif est partagé en 4 équipes qui font chacune un week-end de garde sur 4 et une nuit par semaine. Ainsi chaque personnel assure environ 85 heures d'astreinte par mois dont 4 heures de manœuvre lors de la garde du dimanche matin. Je souhaite en profiter pour remercier chaleureusement ces femmes et ces hommes qui se mettent ainsi à la disposition du service pour assurer la sécurité et le secours à la population de nos territoires.



Au-delà de l'activité opérationnelle, l'Amicale et l'ensemble du personnel sont également très actifs pour participer à la représentation du Centre de Secours :

- Participation aux cérémonies officielles et commémorations.
- Participation aux actions de formation ou de prévention organisées par le SDIS.
- Encadrement des enfants de la section JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers).
- Participation à des manifestations sportives tels que le cross départemental du SDIS ou l'Ekiden d'Albi.



- Achat de vêtements floqués aux couleurs du Centre de Secours.
- Repas d'été avec les membres actifs et les vétérans afin de garder le contact avec nos anciens personnels.
- Le Père Noël pour les enfants permettant ainsi de remercier les familles qui encouragent, facilitent et parfois supportent notre engagement quotidien.



Au cours de cette année 2022, nous avons pu faire quelques travaux pour améliorer et entretenir les locaux du centre. En effet, grâce aux subventions accordées par le SDIS et la caisse locale du Crédit Agricole, nous avons fait rénover l'ancienne salle de bain de l'étage et ainsi faire une salle d'eau et des sanitaires flambant neufs. Nous avons également pu nettoyer la façade ouest du Centre grâce au soutien matériel et humain de la municipalité. Reste à trouver le personnel et le temps pour peindre l'ensemble des façades. Toute aide tant matérielle qu'humaine reste la bienvenue !

Je ne peux finir cet article sans adresser mes plus sincères félicitations et remerciements au Sergent Patrice PLANCHAND qui a fait valoir ses droits à la retraite après 36 ans de service ! Merci Patrice pour ton investissement et tous les services et secours que tu auras apporté à la population de notre territoire.

Christophe POIROT



» Chasse aux trésors sur la Commune

L'office de tourisme Centre Tarn étoffe son offre d'activité avec la mise en place d'un nouveau circuit de **géocaching** à Montredon-Labessonnié. Le parcours se situe sur le sentier de randonnée « Tour de village », qui a été nettoyé et balisé pour les promeneurs. Trois sentiers ludiques sont désormais à votre disposition en Centre Tarn avec ceux de Lombers et Réalmont.

Le sentier du « Tour du village » vous fera découvrir le cœur et la campagne environnante de notre commune. Le clocher de l'église Saint-Jean restera votre point de repère central durant votre balade.



La « Montagne » vous accueille avec ses panoramas à couper le souffle, ses forêts de chênes et de châtaigniers ainsi que ses verts pâturages ponctués de vaches et brebis. Au nord, le Mont-Redon historique ; au sud, les Pyrénées ; à l'ouest, la plaine Castraise et à l'est, la vallée de l'Agout. Son riche passé historique marqué par les religions, l'astronomie et l'exploitation minière se révèle tout au long de votre chemin autour du village.

Qu'est ce que le géocaching ?

A l'aide d'un GPS ou d'un smartphone, vous partez à la recherche de boîtes (des caches) de tailles différentes et dissimulées dans la nature. Pour les trouver, il vous suffit de rejoindre les coordonnées GPS qui vous sont indiquées sur l'application. Dans chaque boîte, il y a un carnet, sur lequel vous pouvez signer votre passage (ainsi que sur l'application) et vous avez la possibilité d'emmener un petit objet sans valeur que vous pourrez échanger avec un autre présent dans la cache.



Comment jouer ?

1

Téléchargez l'application gratuite Geocaching sur votre smartphone ou récupérez le carnet de route sur tourisme-centretarn.fr ou en version papier à l'office de tourisme de la commune.

2

Trouvez les 5 caches disposées sur le parcours (point de départ sur le foirail) à l'aide des indications fournies sur le carnet de route et l'application. Validez votre trouvaille via l'application et en poinçonnant votre carnet de route avec la pince contenue dans la cache. Découvrez en même temps des informations historiques et touristiques dans le carnet de route, sur le secteur traversé.



3

Une fois le parcours terminé, vous pourrez aller à l'office de tourisme pour **obtenir le badge du sentier en guise de récompense.**



Subventions 2022

Après délibération du Conseil Municipal, les subventions accordées (deuxième tranche) aux associations figurent dans le tableau ci-dessous.

Rappelons que la Municipalité met à disposition des associations des locaux, terrains de sports... Les subventions sont attribuées selon un barème qui tient compte du rôle d'animation de l'association (nombre d'adhérents, existence de formation jeunes...). Une première tranche avait été versée au printemps.

Associations culturelles	
AMACC Cinéma	950€
Au bonheur des Cloches dal Salclaset	150€
Génération Mouvement	350€
ADMR	350€
Comité des fêtes de Montredon-Labessonnié	750€
Comité des fêtes des Fournials	100€
PEGAASE Planétarium	600€
Les Eclaireurs Eclaireuses	500€
Total	3 750€



L'Etrier Montredonnais

Associations sportives	
ASM Football	420€
AMM Athlétisme	510€
Etrier Montredonnais	460€
Judo Club Montredonnais	500€
Les archers Montredonnais	210€
Olympique Montredonnais	1 100€
Total	3 200€

ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉE

Rentrée scolaire 2022-2023

La rentrée s'est bien passée, nos petits écoliers étaient contents de se retrouver afin d'approfondir leurs connaissances et d'en découvrir de nouvelles.

Dans le cadre des apprentissages, la Mairie, en partenariat avec « Ecole et Cinéma », permet aux élèves de la Commune d'avoir accès au cinéma 3 fois dans l'année, moyennant un 1,50€ d'adhésion annuelle par enfant et 1€ par élève, par film.

Ecole de la Sigourre

Un effectif de 94 élèves constitué de 27 maternelles et 13 CP avec Audrey Lobroust et Caroline Perry Falourd, 13 CE1 et 14 CE2 avec Ghislaine Cabrol (Directrice), 12 CM1 et 14 CM2 avec Camille Payrastra.

CP : cours préparatoire - CE : cours élémentaire - CM : cours moyen



Ecole Sainte-Thérèse

Un effectif de 61 élèves dont 20 maternelles et 4 CP avec Juliette DIDIER-FABRE (Directrice), 6 CE1 et 10 CM1 avec Julie Pomié, 8 CE2 et 13 CM2 avec Aurore Messenger.



Ecole des Fournials

En regroupement scolaire avec l'école de Montfa où sont scolarisés les plus jeunes (maternelle). Un effectif de 37 élèves qui regroupe 6 CP, 6 CE1 et 9 CE2 avec Valérie Fondevielle (Directrice), 3 CM1 et 13 CM2 avec Fanchon Montheillet.

» Dégradation à la boîte à livres

La boîte à livres situé place du foirail, a été début novembre, la cible de dégradations.

En effet, un certain nombre de livres et d'ouvrages ont été brûlés, ce qui pourrait s'apparenter à un autodafé (rituel qui témoigne d'une opposition culturelle, religieuse ou politique).



Un peu de respect pour tenir ce lieu en ordre, que tous les bénévoles s'emploient à faire vivre en permettant un accès gratuit à la culture.

» Un nouveau médecin

C'est une excellente nouvelle pour la population montredonnaise. La maison de santé accueille un nouveau médecin généraliste depuis le 16 janvier 2023.

Le Docteur Saint-Jean est haïtien et après des études à Cuba, ce généraliste a exercé pendant 13 ans de l'autre côté des Pyrénées. Depuis quelques semaines, il a effectué des remplacements dans le Tarn pour se familiariser à son nouvel environnement de travail. La municipalité lui souhaite la bienvenue.



» A noter

ALSH Lous Bessous

Aurélié AUSCHER, Directrice de l'accueil de loisirs Lous Bessous de la Communauté de Communes Centre Tarn, Service Enfance et Jeunesse, nous fait part de la modification du numéro de téléphone de l'ALSH, **vous pouvez les joindre dès à présent au 05 32 28 01 23 ou 07 86 43 24 56.**

Changement de trésorerie

Depuis la fermeture de la trésorerie de Réalmont, toutes questions concernant les factures émanant de la Commune sont traitées par le Trésor Public d'Albi. Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 16h sur rendez-vous.



209 rue du Roc - 81014 Albi cedex
Tél. 05 63 49 59 00
t081003@dgfip.finances.gouv.fr

Procès Verbaux

Les Procès Verbaux et Délibérations des différents Conseils Municipaux paraissent sur internet après approbation par vote du Conseil Municipal.

» Le Prix d'Honneur de l'Initiative Mémoirelle pour Jacques Pellet

Le 2 novembre 2022 en préfecture, M. Jacques PELLET a reçu le Prix d'Honneur de l'Initiative Mémoirelle pour l'organisation et la gestion du mémorial national de la guerre d'Algérie et des combattants du Maroc et Tunisie.

M. PELLET cessant ses fonctions, c'est M. Thierry LAGACHE qui lui succède depuis le 25 novembre 2022. Ancien militaire de carrière et ambulancier, il est actuellement ferronnier sur Montredon.



» Un bel avenir pour Montredon-Labessonnié

Depuis le début de notre mandat nous demandons que les habitants soient consultés sur les sujets importants, mais ce n'est pas le cas. Le 17 octobre dernier, une réunion de présentation pour l'aménagement du centre bourg à eu lieu. Seuls les habitants de la Grand rue ont été conviés et il n'a été présenté que la traversée du village, qui continuera à se faire comme actuellement sur une voie unique et par alternance de passage. A trois mois du début des travaux, les propositions du bureau d'étude ainsi que l'aménagement global, complet et définitif du centre bourg n'ont été présentés, ni aux habitants de la commune, ni même aux élus. Nous ne pouvons que dénoncer cette opacité permanente.

Le groupe de la majorité a voté à l'unanimité le refus de consulter la population au sujet de la destruction du 36 Grand

rue. Cette volonté de destruction nous interroge car on ne gagne que 4 places de parking en détruisant ce bâtiment de 150 m² au sol alors même qu'au fond de la parcelle de 1000 m² il y a de quoi aménager plus de 20 places ! Soit, au total, plus de 30 places de parking en comptant les places déjà existantes. Cela ne suffit-il donc pas pour garer les quelques voitures qui stationnaient dans la Grand rue ?



Une dépense inutile de 300 000€ liée aux achats et destructions est engagée. Nous perdons en plus deux locaux commerciaux et des centaines de m² aménageables pour des projets collectifs. Dans le même temps la commune s'endette avec un emprunt de 300 000€ à rembourser sur 20 ans, et une augmentation des impôts. Nous ne considérons pas cela comme une bonne gestion des biens et des deniers publics. En quoi ces destructions vont-elles améliorer la dynamique économique et sociale de la commune ? En rien !

Vous pouvez nous contacter via notre site internet www.elus-un-bel-avenir.com

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2023.

Document rédigé le 6 novembre 2022.

Le texte publié dans cette rubrique relève de la seule responsabilité du groupe politique signataire. Il ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du groupe majoritaire du Conseil Municipal.



Etat civil

Du 8 mai au 31 octobre 2022

Bienvenue à...

Jeanne FERRERO, Théo GUIRAUD, Ezéchiél LARGET, Hadrian NUNES, Nils OULÈS et Lyam STRICHER.

Tous nos vœux de bonheur à...

Mélanie BOCCALON et Guillaume ROUX, Elodie CABANES et Benoît ROUX, Glwadys CORBIERE et Matthieu BOURGES, Isabelle DUFOUR et Christophe DARRAS, Marjorie ESCUDIÉ et Marc PÉLISSOU, Isabelle MESI et Francis SOULET, Manora SHELLEY et Quentin VIVANCOS.

Ils nous ont quittés...

Elisabeth BOUTON veuve LANTA, Serge BREGIERE, Marius CHABBAL, Christine CHANÉ épouse MARAVAL, André COLS, Maurice CORBIÈRE, Jacques CORMARY, Claudine FARENC épouse BOYER, Emilia FOGLIENI veuve VIEU, Andrée JOLIVET veuve GODOT, Jean-Baptiste LOUBET, Joëlle MARCOU épouse GRIMAL, André MOLINIÉ, Joseph MOLINIÉ, Michel MOLINIÉ, Albertine PÉCALVEL veuve ENJALBERT, Elisabeth POUJOL épouse GATUMEL, Marc ROLLAND, Claude SOULET, Henri TEYSSIER, Jeanine VAREILLE, Jean VIGUIER.

ainsi que... Claude ASSÉMAT « Labessonnié », Georgette ASSÉMAT « Labessonnié », Michel BERNADOU « Ginestet », René BOULADE « L'Autre », Eva CAMP « La Flahutié », Gabrielle CANTIÉ « La Carventié », Jean DONNADILLE « Bezan », Jean-Louis FARGUÉS « L'Arthuzié », Urbain GALONIER « Salclas », Aimé ROSSIGNOL « Paulhe ».



Restons informés

Parfois les montredonnais nous disent de ne pas savoir ce qu'il se passe sur la commune. Pourtant, Montredon dispose de plusieurs moyens de communication qui annoncent les événements et les actualités du territoire.

N'hésitez pas à les consulter :

- Facebook : [mairie.de.montredon.labessonnie](https://www.facebook.com/mairie.de.montredon.labessonnie)
- Application Intramuros
- Site internet : www.montredon-labessonnie.fr
- Panneau lumineux
- Divers panneaux d'affichage
- Bulletin municipal*
- Presse locale

* A partir de cette année, le bulletin municipal paraîtra annuellement. Si vous rencontrez des problèmes dans la réception du bulletin, n'hésitez pas à venir le récupérer en Mairie auprès du secrétariat.

Mairie de Montredon-Labessonnié

Tél. 05 63 75 14 18.

www.montredon-labessonnie.fr

mairie.montredonlabessonnie@wanadoo.fr

Ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Fermée le mercredi après-midi.

Permanences

Le Maire

Le lundi de 10h à 12h ou sur rendez-vous au 06 76 01 35 18.

Les adjoints sont disponibles sur RDV.

Le Député du Tarn

Frédéric CABROLIER, député RN élu le 19 juin 2022,

remplaçant de Muriel ROQUES-ETIENNE.

frederec.cabrolier@assemblee-nationale.fr.

Permanence parlementaire au 10 Place du Griffoul à Lacaune, au 30 boulevard Carnot à Albi et au 3 rue Henri IV à Castres.

Assemblée Nationale : 126 rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP.

La Communauté de Communes Centre Tarn

Accueil au 05 63 79 21 27 - Service Jeunesse au 05 63 55 66 41.

Présence à Montredon-Labessonnié d'un agent polyvalent de l'Intercommunalité, aux heures d'ouverture de l'Office de Tourisme et de la Médiathèque. Tél. 05 31 81 95 61.

La Mutuelle Sociale Agricole

2^e lundi de chaque mois de 9h à 12h, sur RDV au 05 63 48 40 19.

L'Assistante Sociale

Le mardi de 9h à 12h, sur RDV au 05 63 48 17 20.

La Mission Locale (Aide à l'emploi pour les -25 ans)

2^e mercredi de chaque mois de 9h à 12h, sur RDV au 05 63 51 63 20.

La Maison de Santé Pluridisciplinaire

■ Docteurs :

Henri BREAS (lundi au samedi) au 05 63 70 56 39.

Claude Henri SAINT-JEAN (téléphone en cours).

François JOLLET et Sarah SPINA (jeudi matin et mercredi matin) au 05 63 45 58 45 ou 05 63 55 54 90.

■ Kinésithérapeutes :

Christophe POIROT et Adeline GALZIN au 05 63 75 11 12.

■ Infirmières :

Sophie ROQUES et Noélia GARCIA-NAVIO au 06 45 18 66 17.

Nadège CAMP au 06 40 44 18 15.

Mélanie MANCARDO au 06 61 36 09 35.

Marilyne RAHOUX au 06 74 64 47 88.

Dominique RIVIERE au 06 76 74 91 55.

Pauline MARAVAL au 06 74 76 32 31.

■ Pédiacre Podologue : Marielle BISCAY au 05 63 53 92 18.

■ Orthophoniste : Morgane BARDOU au 05 36 29 01 24.

■ Psychologue clinicienne Psychothérapeute :

Muriel WINSBACK au 06 64 81 82 68.

■ Psychomotricien : Sébastien CHOPINEAU au 06 73 00 66 02.